



HAL
open science

Algérie, 1962-1965 : la promotion d'une " langue nationale " en situation de sortie de guerre

Yassine Temlali

► **To cite this version:**

Yassine Temlali. Algérie, 1962-1965 : la promotion d'une " langue nationale " en situation de sortie de guerre. 20 & 21. Revue d'histoire, 2023, 154 (2), pp.17-29. 10.3917/vin.154.0017 . hal-03994081

HAL Id: hal-03994081

<https://hal.science/hal-03994081v1>

Submitted on 13 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Algérie, 1962-1965 : la promotion d'une « langue nationale » en situation de sortie de guerre

Yassine Temlali: Aix-Marseille Université, TELEMMe

Paradoxalement, ce n'est pas dans l'enthousiasme des toutes premières années de l'indépendance que l'Algérie se lance dans une politique d'arabisation radicale. La modération dont fait preuve Ahmed Ben Bella, lui-même médiocre arabisant, durant trois années à cet égard bien peu révolutionnaires, traduit la forte dépendance vis-à-vis des coopérants français toujours présents dans le secteur éducatif, aussi bien que par l'impréparation de l'arabe en Algérie, après 132 ans d'ostracisme linguistique colonial, à remplacer le français en tous domaines. Mais bloquer ainsi l'ascension sociale des couches nouvelles algériennes (les cadres du parti formés en arabe) comportait des risques politiques certains. Le renversement de Ben Bella en juin 1965 s'explique en partie, selon l'auteur, par cette dangereuse prudence.

Cet article participe d'un effort collectif pour faire franchir à la recherche historique sur l'Algérie la frontière temporelle que constitue 1962, année de la fin de l'époque coloniale, en mobilisant, faute d'archives, diverses sources sur le temps présent algérien, dont l'étude reste largement le monopole d'autres disciplinesⁱ.

Il se propose de prendre la juste mesure de la rupture qu'a constituée, sur le plan culturel, l'indépendance algérienne après une colonisation de cent trente-deux années, marquée par une francisation générale de l'État, un ostracisme ininterrompu contre l'arabe *fuçhâ*ⁱⁱ et une méprisante infériorisation des langues natales, l'arabe dialectal (le *dârija*ⁱⁱⁱ) et les parlers berbères. Il interroge la thèse selon laquelle 1962 a marqué l'amorce d'une politique linguistique^{iv} de promotion revancharde de l'arabe^v, l'arabisation^{vi}, inspirée du modèle jacobin français.

Cette thèse sera doublement contestée : d'abord, elle se fonde sur une documentation historique constituée principalement des professions de foi arabistes du régime d'Ahmed Ben Bella, qu'elle ne distingue pas de sa politique des langues effective ; ensuite, elle confond en une même ère présumée arabiste les années 1962-1965, période bouillonnante et trouble de sortie du système colonial, avec la présidence de Houari Boumediene (1965-1978) et celle de Chadli Bendjedid (1979-1992). Or la compréhension historique des enjeux culturels de ces trois années nécessite de les distinguer d'une période politique ultérieure pendant laquelle l'arabisation a été menée de manière plus résolue.

À partir de sources en arabe et en français rassemblées dans le cadre d'une thèse de doctorat^{vii} et comprenant notamment la presse de l'époque, des documents programmatiques du Front de libération nationale (FLN, devenu parti unique après l'indépendance), ainsi que des textes législatifs publiés dans le *Journal officiel de la République algérienne*, il s'agira de reconstituer la période de la présidence d' Ahmed Ben Bella (27 septembre 1962-18 juin 1965) d'un double point de vue : celui des décisions dans le domaine linguistique et des débats qu'elles ont suscités. Cette étude trace les limites de la « défrancisation » linguistique durant les trois premières années de l'indépendance : l'aspiration à un ressourcement culturel par le biais du *fuçhâ* et la volonté d'amorcer la promotion des élites de formation arabe n'ont pas empêché un certain pragmatisme. Aux affirmations tranchantes sur la personnalité culturelle nationale, exclusivement « arabo-musulmane », a correspondu une relative flexibilité dans le domaine linguistique, et la promotion de l'arabe n'était synonyme de lutte contre la francophonie et les langues natales que pour une minorité parmi les élites instruites. S'il existait entre 1962 et 1965 un consensus sur la promotion du *fuçhâ* comme un impératif identitaire et un outil de déconfinement culturel, cette promotion était encadrée par le souci de maintenir en fonctionnement l'appareil étatique et de ne pas déclarer une guerre linguistique à l'État français, avec lequel les relations demeuraient étroites. De même, si des revendications d'arabisation immédiate ont été exprimées, elles n'étaient pas partagées par toutes les élites de langue arabe (« arabisants »), que leur formation, souvent traditionnelle, ne prédisposait pas à se substituer rapidement, en tout domaine, aux élites instruites de langue française (« francisants »).

Après un rappel rapide de la situation du *fuçhâ*, du *dârija* et des parlers berbères sous l'occupation française et un survol du paysage des langues à l'indépendance, nous analyserons les décisions linguistiques prises entre 1962 et 1965, établirons leurs fondements dans la doctrine du FLN et montrerons leurs limites lorsqu'elles sont rapportées au discours officiel, souvent exalté. Nous mettrons également en évidence les positions défendues par les intellectuels arabisants et francisants, leurs divergences et leurs convergences. Nous nous intéresserons, enfin, aux retombées politiques de la prudence de l'arabisation benbellienne. En conclusion, nous soulignerons en quoi, en comparaison de périodes postérieures, celles d'une construction autoritaire de l'État sous Houari Boumediene et Chadli Bendjedid, la période 1962-1965 a été dans le domaine des langues, comme dans d'autres, un « âge des possibles ».

Le passif colonial

Durant l'époque coloniale (1830-1962), le français était en Algérie l'unique langue officielle. L'ostracisme à l'égard de l'arabe était si radical qu'Abdelhamid Ibn Badis, un des fondateurs de l'Association des oulémas musulmans algériens (AOMA), en était réduit à espérer qu'il bénéficie de la même tolérance que les langues régionales en France^{viii}. Son enseignement était principalement assuré par les écoles coraniques et les écoles des établissements confrériques et, à partir des années 1930, par les écoles dites « libres » de

l'AOMA. La lutte contre l'enseignement de l'arabe allait de pair avec une politique scolaire inégalitaire : à la fin de l'occupation, seuls 15 % des « indigènes » étaient alphabétisés^{ix}. Si l'administration coloniale a autorisé un certain enseignement du *dârija* et des parlers berbères, ces langues subissaient une infériorisation^x comparable à celle qui, en France, était le lot des « patois ». Elles étaient interdites dans l'enceinte de l'école sous peine de sanctions^{xi}.

L'institution du monolinguisme arabe : enjeux et positionnements des acteurs

La situation linguistique algérienne en 1962-1965 est souvent réduite au bilinguisme arabe *fuçha*-français, alors qu'il existait aussi une double diglossie^{xii} *dârija-fuçhâ*/français et parlers berbères-*fuçhâ*/français. Comme dans le modèle diglossique de Charles Albert Ferguson^{xiii}, les langues « hautes » (*fuçhâ* et français) étaient employées dans les situations de communication formelles (enseignement, presse, etc.) et la littérature savante, tandis que les langues « basses », orales (*dârija* et parlers berbères), étaient utilisées dans les échanges familiers et dans une littérature non écrite de facture souvent populaire^{xiv}.

L'institution de l'arabe *fuçhâ* comme « langue nationale et officielle » unique dans la Constitution de septembre 1963 était en décalage avec ce paysage complexe. Cependant, contrairement à ce que professe une sociolinguistique abstraite dans laquelle les décisions en matière de langues peuvent se prendre en apesanteur sociopolitique totale^{xv}, ce n'est pas par arabisme fanatique que l'Algérie d'Ahmed Ben Bella s'est détournée de ce bilinguisme franco-arabe équitable que revendiquait le mouvement national avant le déclenchement de la guerre de libération en novembre 1954^{xvi}. L'officialisation du *fuçhâ*, premier pas vers l'arabisation, paraissait une nécessité intrinsèque mais avait aussi une visée pratique. Elle devait enclencher, par un accès massif à l'instruction, la promotion de larges couches sociales. En mai 1965, Mohammed Harbi, dirigeant du FLN d'obédience marxiste devenu un historien du mouvement national algérien, rappelait dans l'hebdomadaire du FLN *Révolution africaine* que l'arabisation était une revendication de masses paysannes dont les aspirations sociales et culturelles étaient portées par des cadres arabisants de l'Armée de libération nationale « issus de la petite bourgeoisie rurale^{xvii} ».

Le caractère volontariste de l'institution du *fuçhâ* comme langue nationale ne la distingue pas de nombre de décisions similaires dans l'histoire des nations contemporaines. Comme l'a montré Eric Hobsbawm, les États-nations ont délibérément œuvré à dépasser le patriotisme spontané qu'était l'attachement à un village ou à une région, en fournissant des instruments d'identification à la nation parmi lesquels une langue présumée commune^{xviii}. Le souci d'unicité de la langue nationale en Algérie procédait de la crainte, partagée par bien des mouvements nationalistes, que le multilinguisme ne favorise les inégalités sociales ou géographiques, la communauté nationale devant, pour les conjurer, se doter d'une langue commune à même d'« assurer la communication verticale et horizontale » en son sein^{xix}.

L'adoption du *fuçhâ* comme langue nationale unique était sous-tendue de deux autres préoccupations. D'une part, la réappropriation de cette langue devait « re-liaison » l'Algérie au monde arabe comme l'a montré, dès 1962, le recrutement d'enseignants proche-orientaux dans les écoles. D'autre part, à l'instar du français et contrairement aux langues maternelles, le *fuçhâ* disposait d'une tradition scripturaire et d'un prestigieux patrimoine littéraire et scientifique ; il permettait au pays, comme le soulignait en 1963 l'universitaire algérien Jamel-Eddine Bencheikh, de faire « sien l'héritage culturel du Maghreb, d'Andalousie et du Moyen-Orient arabe^{xx} ».

Plusieurs auteurs défendent la thèse que le *fuçhâ* a été imposé en septembre 1963 comme langue officielle unique alors qu'il eût fallu, arguent-ils, officialiser le multilinguisme^{xxi}. Or, selon les sources disponibles, il ne semble pas qu'il y ait eu besoin d'« imposition », tant le consensus sur son officialisation était quasi général, au sein du régime mais aussi dans les courants politiques extérieurs à lui, et à de rares exceptions près parmi les intellectuels. Ce consensus, posons-nous, venait de ce que l'arabisation était envisagée dans le cadre d'un officieux bilinguisme arabo-français.

Bien que sensibles au multilinguisme – ce dont témoignent des articles du quotidien *Alger républicain* favorables à une alphabétisation dans les langues maternelles^{xxii} –, les communistes poursuivaient en 1962 leur rapprochement avec le nationalisme qu'avait symbolisé en juin 1955 leur décision de rejoindre la lutte armée déclenchée par le FLN. Aussi, la réhabilitation de l'arabe était-elle pour eux au cœur de la « culture nationale » révolutionnaire, comme l'a proclamé en 1963 une de leurs figures, Bachir Hadj Ali^{xxiii}.

De son côté, le Front des forces socialistes (FFS), implanté en Kabylie, principale région berbérophone algérienne, et qui a mené de 1963 à 1965 une insurrection armée pour « la démocratie et le vrai socialisme »^{xxiv}, ne défendait pas ouvertement le multilinguisme à cette période. S'il comptait vraisemblablement dans ses rangs une tendance hostile à la défrancisation linguistique^{xxv}, on ne trouve dans sa presse et sa littérature politique^{xxvi} ni plaidoyer pour la promotion des langues berbères ni critique de l'arabisation. On y décèle même, au contraire, l'expression de bonnes dispositions envers la langue arabe : les deux numéros de *La Voix de la révolution* parus durant l'insurrection (mars et mai 1965) comportaient chacun une partie dans cette langue, réalisée avec un grand volontarisme, sous forme de reprographies de textes manuscrits^{xxvii}.

La littérature politique et la presse de la période 1962-1965 recèlent des échanges passionnés sur l'arabisation mais donnent aussi raison à Gilbert Grandguillaume qui évoque un « consensus » dans l'opinion lettrée de l'époque sur « la nécessité de redonner une place à la langue arabe écrite »^{xxviii}. Le soutien à l'arabisation des élites arabisantes, depuis leurs positions dans le système scolaire, la presse arabophone et l'encadrement de l'armée^{xxix}, allait de soi. Leur attachement à la suprématie du *fuçhâ* avait aussi une valeur marchande :

réplique culturelle de la rupture politique qu'avait constituée le déclenchement de la guerre d'indépendance^{xxx}, l'arabisation devait leur permettre de transformer en capital linguistique^{xxxii} une compétence acquise dans l'enseignement traditionnel, les écoles libres des Oulémas et les universités arabes religieuses (Al Zitouna en Tunisie, par exemple) ou profanes (universités du Caire, de Damas, etc.), mais restée en jachère avant 1962 à cause de l'ostracisation coloniale de l'arabe. L'accord sur le principe de l'arabisation s'étendait à une partie des élites francisantes, formées à l'époque coloniale. Certains de ces intellectuels se contentaient d'un arabisme sentimental, brillamment représenté par l'auteure francophone Assia Djebbar pour qui « être arabe » était concevable « même en ne parlant bien que le français ou le kabyle, et [...] en citant Éluard plutôt qu'Al Mutanabbi^{xxxiii} ». D'autres préconisaient une rupture linguistique avec l'ère coloniale. Un texte publié en janvier 1964 dans *Révolution africaine*, et dont l'auteur était très probablement le directeur de ce journal Mohammed Harbi, estimait que la conservation à la culture nationale d'attaches universalistes était indispensable mais que les « acquis » ne devaient pas servir de « base logistique à l'ennemi »^{xxxiii}. Quant aux secteurs francisants qui redoutaient l'arabisation, leurs appréhensions paraissent avoir été si minoritaires ou inassumées qu'elles ne se révèlent qu'à travers les campagnes lancées à leur rencontre^{xxxiv} ou les récriminations d'enseignants arabisants contre le dédain que leur manifestaient leurs supérieurs francisants^{xxxv}.

Pragmatisme et volonté de démobilisation culturelle

La question se pose de savoir pourquoi la constitutionnalisation du monolinguisme arabe n'a pas soulevé davantage d'opposition parmi ceux dont les intérêts socio-économiques et/ou l'identité socioculturelle pouvaient être menacés par l'arabisation : élites francisantes, berbérophones et Européens restés en Algérie après le 5 juillet 1962.

En 1962, le ressourcement identitaire arabe se présentait comme un impératif parfois contradictoire avec un autre, celui du fonctionnement de l'État. La crainte d'un dysfonctionnement des services publics que provoquerait un changement linguistique brutal s'était exprimée dès avant l'indépendance. Selon le programme de Tripoli, adopté par la direction du FLN en juin 1962, la « restauration de la culture nationale et l'arabisation progressive de l'enseignement » constituaient la tâche « la plus délicate » de la révolution^{xxxvi}. *El Moudjahid*, journal du FLN, observait en août 1962 qu'au vu des « moyens limités » du pays pour mener l'arabisation, le français allait demeurer, « pendant une certaine période, une langue véhiculaire »^{xxxvii}.

Après la nomination du premier gouvernement algérien en septembre 1962, la forme que devait prendre l'officialisation de l'arabe *fichâ* a fait l'objet de divergences parmi les

dirigeants. Pour ne pas compromettre le fonctionnement de l'État, des solutions originales étaient imaginées. L'avant-projet de Constitution, par exemple, proposait de faire de l'arabe « la langue nationale et officielle *du peuple algérien* [souligné par nous] » ; c'est la conférence des cadres du parti FLN réunis pour l'adopter qui a opté pour la formulation « langue nationale et officielle de l'État^{xxxviii} » entérinée dans le projet final par l'Assemblée nationale constituante. Ce souci n'en a pas moins été pris en charge dans l'article 76 du texte de la Constitution approuvé par référendum le 8 septembre 1963 : il disposait que « par dérogations aux dispositions de [la Constitution], la langue française pourra être utilisée provisoirement avec la langue arabe^{xxxix} ».

Cette légitimation constitutionnelle du français annonçait une volonté de démobilisation culturelle^{xl} post-guerre, qui traduisait une conscience aiguë des immenses besoins du pays en cadres qualifiés et de l'inadéquation de la formation des arabisants^{xli} pour certaines fonctions comme l'enseignement spécialisé ou l'ingénierie. En outre, la France était plus en mesure de satisfaire de tels besoins que les États arabes. En 1964, 10 000 coopérants français enseignaient dans les écoles primaires et plus de 1 500 dans le secondaire^{xlii} ; en 1966, quatre années après l'indépendance, les maîtres arabisants non algériens, toutes nationalités confondues, n'étaient que 3 500 dans le primaire, cycle où ils étaient le plus recrutés^{xliii}. Le gouffre entre l'aide éducative de la France et celle offerte par les États arabes était à la mesure de celui qui séparait l'assistance française au budget algérien (2 544 milliards de dinars entre 1963 et 1965) et celle du monde arabe, dont les ressources financières étaient encore fort limitées (0,478 milliard de dinars pour la même période)^{xliv}.

Ces besoins en cadres qualifiés étaient si pressants que la détermination de la France à pérenniser sa langue en Algérie ne semble pas avoir inquiété outre mesure les dirigeants algériens. Cette détermination s'était exprimée tacitement dans les accords d'Évian qui prévoyaient une coopération culturelle. Elle n'aurait pas faibli après l'indépendance. Dans une note sur la coopération algéro-française rédigée en 1964, des diplomates français en poste à Alger affirmaient sans ambages que l'objectif de la France dans son ancienne colonie « devra être que le français [y] demeure la première langue écrite et l'une de deux principales langues parlées de sa population [et] mieux encore, sa langue véhiculaire pour ses relations avec les peuples étrangers^{xlv} ».

Avant 1965, la prudence des dirigeants algériens quant au statut du français révélait autre chose de la réalité de 1962 : l'importance à leurs yeux de la « minorité européenne » comme on nommait alors les quelque 150 000 Français restés en Algérie^{xlvi}. Les accords d'Évian engageaient l'État algérien à garantir leur droit « d'utiliser la langue française dans tous les rapports avec la justice et les administrations^{xlvii} ». Cet engagement nourrissait pour Ahmed Ben Bella la nécessité du bilinguisme, fût-il transitoire et officieux. En février 1963, il rassurait : « Nous apprenons le français et le faisons apprendre à nos enfants. De la même manière, nous aimerions que l'arabe soit appris par nos compatriotes non musulmans^{xlviii} ».

Quelques semaines avant son renversement, il promettait de ne pas « [abandonner] la langue française »^{xlix}.

Cette ouverture au bilinguisme n'était pas surprenante de la part d'Ahmed Ben Bella. C'était, pour employer les mots de Omar Carlier, « un “nationaliste arabe” francophone^l », et son séjour au Caire de 1953 à 1956 ne l'avait pas suffisamment arabisé pour qu'il puisse s'adresser au peuple uniquement en langue arabe^{li}. Sa volonté d'honorer les engagements d'Évian envers les Européens d'Algérie était d'autant plus remarquable qu'ils avaient été rapidement remis en question après l'indépendance. Le 11 mars 1963, un correspondant d'*Al Chaab*, alors unique quotidien d'expression arabe et porte-voix des élites arabisantes de formation moderne, déplorait qu'à Laghouat « certains francisants » défendent la bilingualisation des enseignes commerciales alors que les Européens n'étaient qu'un millier « pour 40 000 citoyens algériens arabes »^{lii}.

La constitutionnalisation d'un statut transitoire pour le français a une autre et dernière explication. Pour que, dès 1962, l'officialisation exclusive de l'arabe pût être synonyme d'une défrancisation linguistique accélérée, il eût fallu que cette langue fût largement perçue comme une langue de la modernité à construire. En France postrévolutionnaire, le français s'est imposé comme langue nationale en devenant l'instrument d'unification du « marché des biens culturels en liaison avec le marché scolaire et le marché du travail^{liii} ». Autrement dit, la « francisation » linguistique a été rendue possible par le potentiel modernisateur qui était associé à cette langue. L'arabe *fūḥā*, dans l'Algérie de 1962-1965, restait principalement la « langue noble des origines » (Ahmed Ben Bella^{liv}), et son retard sur le mouvement de modernisation, mené depuis l'époque de la Nahda au Proche-Orient, était reconnu même parmi les fervents partisans de l'arabisation. Pointant sa « rigidité » et son « enfermement dans les vestiges du passé lointain », Cherif Sisbane, diplômé de l'Université syrienne, recommandait une étape de bilinguisme pendant laquelle les francisants apprendraient l'arabe et les arabisants le français^{lv}.

Les limites de la défrancisation benbellienne

La thèse de l'imposition de l'arabe *fūḥā* en 1963 considère cette décision comme le coup d'envoi d'une arabisation despotique en se basant sur les discours des dirigeants concernant le problème des langues qu'elle confond avec l'action étatique effective. Elle fait débiter en 1963, voire plus tôt, une politique lancée durant la présidence de Houari Boumediène (1965-1978) et poursuivie durant celle de Chadli Bendjedid (1979-1992).

Durant la période 1962-1965, l'administration a à peine commencé son arabisation. À la fin des années 1960, seuls 49 583 des 187 668 fonctionnaires, soit 26,42 %, avaient une capacité rédactionnelle en arabe^{lvi}.

Le retard de la conversion de l'administration à l'arabe empêchait les arabisants de monter en puissance politique. Mouloud Kacem Naït Belkacem, diplômé en philosophe de l'Université du Caire, prônait dès les premiers mois de l'indépendance l'arabisation rapide des services administratifs, proposant même des cours accélérés d'arabe pour les membres du gouvernement^{lvii}. En janvier 1963, le responsable du « Courrier des lecteurs » d'*Al Chaab* allait encore plus loin en recommandant d'obliger les fonctionnaires à apprendre l'arabe sous peine de ponctions de salaires puis, le cas échéant, de licenciement^{lviii}.

Toutefois, la majorité des cadres du FLN semble avoir été consciente de la difficulté d'une telle opération. Le 12 juin 1963, une motion de l'Assemblée « souhait [ait] » que soit employée « la langue arabe, dans toutes les administrations, au même titre que la langue française^{lix} ». Même ce modeste « souhait » avait fait l'objet de désaccords. Rappelant la rareté des arabisants, un député de Grande Kabylie avait jugé qu'ils seraient plus utiles comme enseignants que comme fonctionnaires^{lx}. Au cours du débat, Ahmed Ben Bella a estimé que cela irait « à l'encontre de notre politique d'austérité si on mettait chaque fois un interprète dans chaque ministère ou chaque administration^{lxi} ».

La lenteur de l'arabisation de l'administration suscitait le dépit des élites arabisantes. Une revue culturelle de langue arabe écrivait en février 1964 :

Les modestes mesures prises pour arabiser les administrations n'excèdent pas la transcription en mauvais arabe des attaches de quelques bureaux, avec des lettres arabes approximatives, inesthétiques et bourrées la plupart du temps de fautes d'orthographe^{lxii}.

La concurrence des urgences de l'indépendance était similaire dans le système éducatif. Les responsables algériens étaient en 1962-1965 insensibles aux appels à la défrancisation immédiate des écoles que lançaient certains intellectuels arabisants comme Mouloud Kacem Naït Belkacem^{lxiii}. En août 1963, le ministre de l'Éducation Abderrahmane Benhamida déclarait : « Nous n'avons pas l'intention d'éliminer le français pour une raison simple : la majorité de nos cadres dans le secteur de l'enseignement ont reçu une éducation française^{lxiv}. »

Le résultat de cette prudence est que sous Ahmed Ben Bella, seule la première année de primaire de l'enseignement général a été arabisée (1963-1964)^{lxv} et que le *fūḥā* est resté absent de l'université si l'on excepte une section à la Faculté des lettres^{lxvi}. L'arabisation de l'enseignement était d'autant plus ardue que la qualification pédagogique de la majorité des arabisants était insuffisante et rarement attestée par un diplôme. Dans l'enseignement primaire général en 1964-1965, 78 % des professeurs formés en arabe étaient de simples moniteurs, contre 48 % des enseignants francisants^{lxvii}. Leur sous-qualification était critiquée même par de fervents partisans de l'arabisation^{lxviii}.

Défendant la prudence du gouvernement, des intellectuels arabisants comme Rabah Torki, diplômé en sciences de l'éducation de l'université égyptienne, rappelaient le manque de professeurs et de matériels pédagogiques en arabe, soulignant que toute précipitation «

pénaliserait [...] l'arabisation de l'enseignement^{lxxix} ». La lenteur de l'arabisation de l'école n'en était pas moins un motif d'indignation pour nombre de lettrés arabisants qui y avaient été intégrés de façon volontariste par le recrutement d'anciens enseignants et élèves des écoles traditionnelles ou « libres »^{lxxx}. Elle bloquait leur ascension socio-économique et la déconsidération de la langue arabe qu'elle symbolisait perpétuait leur propre déconsidération sociale. Leur indignation prenait parfois des accents millénaristes, assimilant les professeurs d'arabe à une communauté persécutée dont l'épreuve touchait néanmoins à sa fin^{lxxxi}.

Entre 1962 et 1965, l'alphabétisation des populations non scolarisées était conçue dans le même esprit bilingue. En juin 1963, le ministre de l'Éducation Abderrahmane Benhamida s'en justifiait en évoquant la grande diffusion du français en Algérie jusque « dans les couches populaires »^{lxxxii}, ce qui provoqua des mécontentements. Mohamed El Mili a souligné dans *Al Chaab* que le français n'était en rien une langue des « milieux populaires », il proposait toutefois une alphabétisation bilingue qui permettrait à tous d'apprendre à la fois l'arabe et le français^{lxxxiii}. Favorable à une arabisation offensive, l'organe central de l'armée, *El Djeich*, pointait, lui, un flagrant déséquilibre entre l'arabe et le français dans la distribution des manuels d'alphabétisation^{lxxxiv}. Ces critiques n'ont pas fait reculer le gouvernement : en août 1964, le *Journal officiel* publiait un décret disposant que l'alphabétisation « pourra se faire aussi dans une langue étrangère, compte tenu des moyens et des besoins de la nation^{lxxxv} ».

Ainsi, en dépit de la reconnaissance de l'arabe comme langue nationale et officielle unique, pendant la présidence d'Ahmed Ben Bella, l'État et le pays ne se sont arabisés que dans les limites de ce qu'imposait l'exigence de ressourcement identitaire et de simple amorce de la promotion socio-économique, jusque-là bloquée, des élites arabisantes. C'est là une différence avec un autre pays décolonisé, le Vietnam. Dans cette ex-colonie française, le vietnamien a été officialisé tardivement comme langue nationale ; cela n'a pas empêché, dès l'indépendance, une défrancisation accélérée qui fait que la francophonie s'y réduit actuellement à peu de chose^{lxxxvi} en comparaison de l'Algérie, où elle reste encore vigoureuse malgré le recul de l'enseignement du français à partir des années 1990^{lxxxvii}. Il n'était pas étonnant que pour certains intellectuels arabisants, le Vietnam serve de modèle de promotion authentique de la « langue nationale »^{lxxxviii}.

L'arabisation et la question du jacobinisme linguistique

Concevant que la langue nationale ne soit pas une langue maternelle^{lxxxix}, il devenait logique que le *dârija* et les langues berbères soient exclus des projets linguistiques des dirigeants algériens. En outre, de 1962 à 1965, ceux qui

préconisaient leur reconnaissance officielle^{lxxx} ou leur usage dans l'alphabétisation^{lxxxii} n'étaient qu'une poignée. À la différence de l'Irak, où un courant de revivification du kurde faisait écho aux revendications d'autonomie du Kurdistan^{lxxxii}, il n'y avait pas alors en Algérie de courant significatif revendiquant la reconnaissance de la berbérophonie, moins encore l'autonomie des régions berbérophones.

La même sociolinguistique abstraite, suivant laquelle le plurilinguisme a été abandonné en 1962 par arabisme fanatique, prête aux locuteurs des langues minorées (les parlers berbères, par exemple) une conscience spontanée de cette minoration culminant en un profond sentiment d'infériorité linguistique^{lxxxiii}. Or, dans l'Algérie de 1962, la population, majoritairement illettrée, comme les élites étaient sous l'emprise de l'« idéologie diglossique^{lxxxiv} » qui fait passer pour naturelle la distance hiérarchique entre les « langues hautes » et les « langues basses », pour employer la terminologie de Charles Albert Ferguson. L'universitaire palestinienne Aida Adib Bamia a décrit l'incrédulité des *dârijaphones* algériens au début des années 1970 devant ses étudiants qui transcrivaient des pièces du patrimoine littéraire populaire^{lxxxv}. C'était là l'expression d'une inébranlable conviction de la spécialisation fonctionnelle des langues (écrites ou orales) plus que la marque de cette honte de soi linguistique évoquée par Mohamed Benrabah^{lxxxvi}.

En situation de diglossie, la légitimation des langues minorées est indispensable à la formalisation de la primauté de la langue officielle. Aussi l'idée que la suprématie de l'arabe *fuçhâ* devait déboucher sur leur extinction n'était-elle défendue que par une minorité d'intellectuels arabisants. Le plus radical, Mouloud Kacem Naït Belkacem, appelait à interdire leur usage dans les écoles^{lxxxvii}. Ces disciples tardifs des premiers jacobins français ont eu de l'influence dans l'Éducation nationale à en juger par des directives pédagogiques ministérielles visant à faire du *fuçhâ* la langue des sciences et « des échanges quotidiens » dans l'enseignement^{lxxxviii}. Cependant, entre 1962 et 1965, leurs vues contredisaient la doctrine culturelle du FLN, ainsi que la pratique langagière des dirigeants et des influents médias audiovisuels.

A contrario du jacobinisme proprement dit, le programme de Tripoli du FLN avait érigé « la préservation du patrimoine national de culture populaire » en impératif du développement de la « culture nationale ». Après 1962, le *dârija* et les parlers berbères étaient utilisés dans les discours politiques concurremment avec le *fuçhâ* et le français. La chaîne radiophonique arabe consacrait des émissions à la culture nationale non savante^{lxxxix}. La chaîne kabyle a été maintenue en 1962 et son existence légalisée en août 1963 malgré l'hostilité de certains journalistes et responsables^{xc}. Des propositions étaient avancées pour dé-dialectaliser les programmes radiophoniques en arabe^{xcii} mais aussi en concevoir d'autres exclusivement en *dârija*^{xcii}.

L'arabisation n'était synonyme de dé-dialectalisation que pour une minorité d'intellectuels arabisants, à l'image de Mouloud Kacem Naït Belkacem^{xciii}. Les campagnes d'épuration du *dârija* visaient à l'expurger des « vocables étrangers »^{xciv}, c'est-à-dire français. Elles

procédaient d'une légitimation tacite de l'arabe dialectal tout en restant fidèles à la logique diglossique, qui veut que son emploi s'effectue dans la dépendance de la langue dominante^{xcv}. La possibilité d'une coexistence non conflictuelle du *fuçhâ* et du *dârija* dans le cadre de la diglossie s'exprimait dans certains textes d'intellectuels arabisants^{xcvi} et francisants^{xcvii}. Il s'en est même trouvé qui admettaient l'utilité des acquis dialectaux pour l'apprentissage de la langue écrite^{xcviii}.

1965 : la remobilisation culturelle sur la question des langues

La politique des langues en 1962-1965 a objectivement amorcé un processus de bilingualisation qui devait se poursuivre jusqu'à la fin des années 1970 et dont les effets se constatent encore actuellement puisque, à ce jour, la loi sur la généralisation de l'utilisation de l'arabe^{xcix} n'est pas appliquée. Elle a aussi inauguré une certaine tolérance envers les langues natales que le développement ultérieur d'élites jacobines plus larges n'a pas anéanti.

Le caractère limité de l'arabisation benbellienne a alimenté la frustration d'une part importante des élites arabisantes qui revendiquaient le droit de se substituer en tout secteur aux francisants, quelquefois accusés de patriotisme défaillant^c. Comme le rappelle Malika Rahal au sujet de l'année 1962 et qui nous paraît valoir pour l'ensemble de la présidence d'Ahmed Ben Bella, les « urgences vitales » de l'après-guerre propulsaient « une constante projection vers l'avenir, encouragée par le rythme des événements et l'aspiration à devenir, enfin, que ce l'on a rêvé d'être^{ci} ». Or ces urgences contrariaient l'aspiration d'une majorité de lettrés arabisants à bénéficier d'une ascension sociale restée bloquée à l'époque coloniale. Le courrier des lecteurs d'*Al Chaab* se faisait l'écho de leur déception. Une lectrice de Mascara écrivait en mars 1963 :

[À l'époque coloniale], la voie était ouverte à ceux dont la foi [patriotique] était faible et qui [...] se sont détournés de l'apprentissage de leur langue. Et aujourd'hui, après l'indépendance, ils occupent les postes gouvernementaux^{cii}.

De telles récriminations étaient relayées au sein du régime. En juin 1964, *El Djeich* faisait de l'arabisation un bilan affligé^{ciii}. Les mises en garde contre les conséquences de la lenteur de l'arabisation venaient même de l'entourage d'Ahmed Ben Bella. Mohammed Harbi rappelait en mai 1965 que l'« impasse sociale » dans laquelle se trouvaient les cadres du parti formés en arabe pouvait entraîner leur démobilisation politique^{civ}.

L'armée mesurait l'ampleur d'une telle « impasse sociale », reflétant celle de couches rurales entières qui craignaient de voir se prolonger leur bannissement culturel sous le régime colonial symbolisé par un analphabétisme de masse. Après le renversement d'

Ahmed Ben Bella le 19 juin 1965, une des priorités du Conseil de la révolution a été d'« œuvrer, suivant un large plan scientifique, à l'arabisation totale, et dans les délais les plus rapides, de tous les secteurs [...] »^{cv}. C'était là l'annonce d'une remobilisation culturelle^{cvi} par les langues dans un contexte de rééquilibrage des relations algéro-françaises (pour parler sur les intérêts pétroliers et militaires français en Algérie). Portée par le nouveau chef de l'État, Houari Boumediene, de formation linguistique fondamentalement arabe (écoles des oulémas, université d'Al Azhar au Caire), l'arabisation se présentait désormais comme un remplacement linguistique. Elle n'a pas manqué de provoquer des résistances, de la part d'une partie des francisants mais aussi d'un courant, jusqu'à embryonnaire, favorable à la reconnaissance des langues maternelles et qu'a représenté, dès 1980, le Mouvement culturel berbère.

En attendant d'autres sources que dévoileraient les archives de la postindépendance actuellement inaccessibles, celles qui sont disponibles infirment certains travaux sur l'histoire des politiques linguistiques en Algérie. Il n'y a pas lieu de parler pour 1962-1965 de « tyrannie centralisatrice »^{cvi} en matière de langues. Bien que, à tenir compte des fondements socio-économiques de la demande d'arabisation, on ne puisse pas parler d'une situation totalement ouverte « qui [pouvait] véritablement évoluer vers une option plus "occidentale" ou plus "arabisée" »^{cvi}, ces trois années ont constitué un « temps des possibles »^{cix}, y compris au plan linguistique. L'année 1962 n'a pas été, au niveau culturel, une ouverture immédiate sur un avenir radicalement différent. Si elle a constitué une date charnière, 1965 en fut une autre qui devait inaugurer, au moyen d'une arabisation plus offensive, une large alphabétisation et une massification de l'enseignement amenant une transformation linguistique et sociale jusque-là reportée.

De 1962 à 1965, l'objectif de ressourcement identitaire était limité par des impératifs pesants : maintenir les services publics fonctionnels et éviter un divorce précipité d'avec une France pourvoyeuse de cadres et de subventions budgétaires. Ces impératifs pragmatiques s'opposaient à la réalisation rapide de l'une des promesses de l'indépendance : la promotion socio-économique des élites arabisantes et le déconfinement culturel d'une Algérie rurale, où la langue arabe était tenue – plus qu'ailleurs dans le pays – pour une langue nationale intégratrice. Le coup d'État de 1965 a résolu de façon autoritaire cette contradiction en faisant de cette promotion et de ce déconfinement un objectif politique prioritaire.

Après juin 1965, les professions de foi arabistes n'étaient plus contrebalancées par la promesse de « [ne pas abandonner] la langue française » (Ahmed Ben Bella). Un certain pragmatisme n'en a pas moins continué de guider les décisions linguistiques de l'État. Bien qu'elle ait progressé de façon spectaculaire, l'arabisation reste à ce jour inachevée. Il y a ici de quoi souligner une certaine ambiguïté de la notion de « transition » pour caractériser la période 1962-1965 : si le long épisode historique qu'elle a refermé est clairement identifié,

l'avenir qu'elle annonçait, et qui à certains égards continue de couvrir les germes d'un passé censé être révolu, l'est moins.

ⁱ Malika Rahal, « Le temps arrêté », *Écrire l'histoire*, 12, 2013, p. 27-36. Depuis ce bilan, plusieurs travaux sur la postindépendance ont été publiés. À titre d'exemples : Natalya Vince, *Our Fighting Sisters : Nation, Memory and Gender in Algeria (1954-2012)*, Manchester, Manchester University Press, 2016 ; Saphia Arezki, *De l'ALN à l'ANP. La construction de l'armée algérienne, 1954-1991*, Alger, Barzakh, 2018 ; Jean-Pierre Peyroulou, *Histoire de l'Algérie depuis 1988*, Paris, La Découverte, 2020 ; Malika Rahal, *Algérie 1962. Une histoire populaire*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2022.

ⁱⁱ Nous employons « arabe », « langue arabe » et « *fuçhâ* » (« la [langue] la plus éloquente ») pour désigner l'arabe standard avec ses deux composantes, moderne et classique (littéraire).

ⁱⁱⁱ Le terme « *dârija* » dérive du verbe « *daraja* » (« devenir courant ») et signifie « [langue] courante ».

^{iv} La politique linguistique d'un État est constituée de « [ses] choix, [ses] objectifs [et ses] orientations [...] en matière de langue(s) » (Henri Boyer, « Les politiques linguistiques », *Mots. Les langages du politique*, 94, 2010, p. 67-74).

^v Cette thèse a été notamment développée par Mohamed Benrabah, « Language and Politics in Algeria », *Nationalism and Ethnic Politics*, 10, 2004, p. 59-78.

^{vi} De l'arabe « *ta'rib* » (« rendre arabe »), nom donné en Algérie et au Maghreb à la défrancisation linguistique de l'État et de ses services.

^{vii} Yassine Tamlali, « Pour une autre histoire des rapports de l'État central à la Kabylie dans l'Algérie algérienne : 1962-1965. Loyalisme et dissidences, arabisation et affirmation berbère (kabyle) », thèse de doctorat en histoire, Université Aix-Marseille, 2021.

^{viii} *Al Shihâb*, juin 1936, p. 144.

^{ix} Aïssa Kadri, « Histoire du système d'enseignement colonial en Algérie », in Frédéric Abécassis (dir.), *La France et l'Algérie : leçons d'histoire. De l'école en situation coloniale à l'enseignement du fait colonial*, Lyon, ENS Éditions, 2007, p. 19-39.

^x Dalila Morsly, « Attitudes et représentations linguistiques », *La Linguistique*, 26 (2), 1990, p. 77-86.

^{xi} Ali Zamoum, *Le Pays des hommes libres. Tamurt Imazighen. Mémoires d'un combattant algérien (1940-1962)* [1994], Alger, Casbah (Rahma), 2013, p. 92-93.

^{xii} Pour la diglossie : Charles Albert Ferguson, « Diglossia », *Word*, 15 (2), 1959, p. 325-340 ; Joshua Aaron Fishman, « Bilingualism with and without Diglossia, Diglossia with and without Bilingualism », *Journal of Social Issues*, 23 (2), 1967, p. 29-38.

^{xiii} C. A. Ferguson, « Diglossia », art. cité.

^{xiv} Y. Tamlali, « Pour une autre histoire », thèse citée, p. 277-301.

^{xv} Sur cette vision faisant de l'adoption du monolinguisme en 1963 une marque de fanatisme identitaire : Mohamed Benrabah, « La langue perdue », *Esprit*, 208, 1995, p. 35-47.

^{xvi} À l'époque coloniale, l'officialisation de l'arabe aux côtés du français était revendiquée par tous les courants du mouvement national : Mahfoud Kaddache, *Histoire du nationalisme algérien. Question nationale et politique algérienne, 1919-1951* (t. 2), Alger, SNED, 1980, p. 967 sq.

^{xvii} *Révolution africaine*, 120, 15 mai 1965, p. 22.

-
- ^{xviii} Eric Hobsbawm, *Nations and Nationalism since 1780*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992 ; trad. de l'angl. par Dominique Peters, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard, 2015.
- ^{xix} Anne-Marie Thiesse, « Les identités nationales, un paradigme transnational », in Alain Dieckhoff et Christophe Jaffrelot, *Repenser le nationalisme. Théories et pratiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, p. 193-226.
- ^{xx} Jamel-Eddine Bencheikh, « L'Algérie devant le choix d'une expression littéraire », *Confluent*, 32-33, 1963, p. 647-653 (reproduit dans *Revue de presse Maghreb-Moyen-Orient*[RPMMO], Centre d'études diocésain, Alger, 77, 1963).
- ^{xxi} M. Benrabah, « Language and Politics in Algeria », art. cité ; Foudil Cheriguen, « Politiques linguistiques en Algérie », *Mots. Les langages du politiques*, 52, 1997, p. 62-73. À propos du statut des langues berbères après 1962 : Salem Chaker, « Arabisation », *Encyclopédie berbère*, 6, 1989, p. 834-843.
- ^{xxii} Voir la lettre d'un lecteur prônant une action d'alphabétisation en *dârja* (3 mars 1964) et un article de Maurice Benchetrit favorable à une alphabétisation en kabyle dans *Alger républicain*, 9 mars 1964.
- ^{xxiii} Bachir Hadj Ali, « Culture nationale et révolution », *La Nouvelle Critique*, 147, 1963.
- ^{xxiv} Déclaration datée du 29 septembre 1963, rapportée in Alf Andrew Heggoy, « The FFS, an Algerian Opposition to a One-Party System », *African Historical Studies*, 2 (1), 1969, p. 121-140.
- ^{xxv} Jeanne Favret, « Le traditionalisme par excès de modernité », *European Journal of Sociology/Archives européennes de sociologie*, 8 (1), 1967, p. 71-93.
- ^{xxvi} Il s'agit de deux numéros de son journal, *La Voix de la révolution*, et d'un ensemble de déclarations et de communiqués (A. A. Heggoy, « The F.F.S. », art. cité).
- ^{xxvii} *La Voix de la révolution*, 1, mars 1965, p. 8 ; et 2, mai 1965.
- ^{xxviii} Gilbert Grandguillaume, « Les débats et les enjeux linguistiques », in Ahmed Mahiou et Jean-Robert Henri (dir.), *Où va l'Algérie*, Paris/Aix-en-Provence, Karthala/IREMAM, 2001, p. 273-287.
- ^{xxix} Y. Témali, « Pour une autre histoire », thèse citée, p. 320-348.
- ^{xxx} Par exemple, Cherif Sisbane dans *Al Ma'rifa* (publication du ministère des Biens de mainmorte), 2, juin 1963, p. 16-20.
- ^{xxxi} Pierre Bourdieu, « L'économie des échanges linguistiques », *Langue française*, 34, 1977, p. 17-34.
- ^{xxxii} Assia Djébar, « Nous et les autres », *Jeune Afrique*, 111, 1962, p. 26 (reproduit dans RPMMO, 70, 1962).
- ^{xxxiii} *Révolution africaine*, 50, 11 janvier 1964, p. 24.
- ^{xxxiv} Par exemple, après le déclenchement de l'insurrection du FFS en Kabylie, Sadek Batel, sous-secrétaire d'État chargé de la Jeunesse, a accusé les insurgés d'être en divorce d'avec le peuple qui, a-t-il souligné, désirait que l'arabe soit la langue officielle du pays (*Al Chaab*, 9 octobre 1963).
- ^{xxxv} Par exemple : « Courrier des lecteurs », *Al Chaab*, 21 décembre 1963. Sur la difficulté, après l'indépendance, d'exprimer un trop grand attachement au français : Abdelmalek Sayad, « Bilinguisme et éducation en Algérie », *Cahiers du Centre de sociologie européenne*, 4, 1967, p. 205-216.
- ^{xxxvi} « Programme du FLN adopté à Tripoli par le CNRA en juin 1962 », *Annuaire de l'Afrique du Nord* (AAN) 1962, p. 683-704.
- ^{xxxvii} *El Moudjahid* (organe central du FLN en langue française), 7 août 1962 ; reproduit dans RPMMO, 67, 1962.
- ^{xxxviii} *Al Chaab*, 2 août 1963.
- ^{xxxix} Constitution de la République algérienne démocratique et populaire, *JORA*, 64, 10 septembre 1963, p. 888-895.
- ^{xl} John Horne, « Introduction », in John Horne (dir.), « Démobilisations culturelles après la Grande Guerre », 14-18, *Aujourd'hui. Today. Heute*, 5, 2002, p. 45-53.

-
- ^{xli} En 1966, les arabisants exclusifs représentaient 5,5 % de la population en âge d'être instruite contre 8,9 % pour les francisants exclusifs et 10,6 % pour les bilingues (Khaoula Taleb Ibrahim, *Les Algériens et leur(s) langue(s)*, Alger, El Hikma, 1995 ; trad. arabe, *id.*, *al jazâ'iriyûna wa al mas'alatun al lughawiyya*, trad. du fr. par Mohamed Yahiatene, Alger, El Hikma, 2013, p. 153).
- ^{xlii} André Adam, « Chronique sociale et culturelle. Algérie », *AAN* 1964, p. 164-193.
- ^{xliii} Ahmed Taleb Ibrahim, *De la décolonisation à la révolution culturelle (1962-1972)*[1973], Alger, Alem El Afkar (SNED), 2015, p. 100.
- ^{xliv} André Nouschi, « L'Algérie de Ben Bella. L'apprentissage de l'indépendance », *Awal, Cahiers d'études berbères*, 12, 1995, p. 11-21.
- ^{xlv} « Note sur la coopération » du 1er juin 1964 éditée par l'Ambassade de France en Algérie (service de la coopération) ; citée in Evangelos Laskaris, « La coopération culturelle franco-algérienne. Les coopérateurs français en Algérie indépendante », thèse de doctorat en histoire, Université Paris-Est, 2016, p. 111.
- ^{xlvi} Maurice Flory, « Chronique diplomatique », *AAN* 1962, p. 419-438.
- ^{xlvii} « Accords d'Évian », *AAN* 1962, p. 656-667.
- ^{xlviii} *Réforme*, 936, 1963, republié in *RPMMO*, 73, 1963.
- ^{xliv} *La Suisse*, 3 mai 1965, cité in *RPMMO*, 95, 1965.
- ^l Omar Carlier, « Ben Bella : l'homme, le mythe et l'histoire », *Confluences Méditerranée*, 81, 2012, p. 41-54.
- ^{li} Le fait est noté dans des câbles diplomatiques : ministère des Affaires étrangères (France), *Documents diplomatique français. 1963, tome 2 (1er juillet-31 décembre)*, Paris, Imprimerie nationale, 2001, p. 72 et 332.
- ^{lii} *Al Chaab*, 11 mars 1963.
- ^{liii} Christophe Charle, « Région et conscience régionale en France [Questions à propos d'un colloque] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 35, 1980, p. 37-43.
- ^{liiv} Robert Merle, *Ahmed Ben Bella*, Paris, Gallimard, 1965, p. 94.
- ^{lv} *Al Ma'rifa*, op. cit.
- ^{lvi} Bruno Etienne et Jean Leca, « La politique culturelle de l'Algérie », *AAN* 1973, p. 45-76.
- ^{lvii} *Al Mujâhid Al Usbû'i* (El Moudjahid hebdomadaire, publication du FLN), 22 novembre 1962, republié in Mouloud Kacem Naït Belkacem, *Inniyyatun wa açâla* (Être soi, dans l'authenticité), Alger, Éditions du ministère de l'Enseignement originel et des Affaires religieuses, 1975, p. 27-34.
- ^{lviii} *Al Chaab*, 29 janvier 1963.
- ^{lix} André Adam, « Chronique sociale et culturelle. Algérie », *AAN* 1963, p. 535-561.
- ^{lx} *Alger Républicain*, 13 juin 1963 ; cité in Gilbert Grandguillaume, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb* (préface d'André Miquel), Paris, Maisonneuve et Larose, 1983, p. 119.
- ^{lxi} « Langue arabe et langue française : une motion de l'Assemblée nationale », *RPMMO*, 76, 1963.
- ^{lxii} *Al 'Urûba*, 2 février 1964 ; article republié, en traduction française, in *RPMMO*, 85, 1964.
- Pagination ?
- ^{lxiii} *Al Mujâhid Al Usbû'i*, 6 décembre 1962 ; article republié in Mouloud Kacem Naït Belkacem, *Inniyyatun wa açâla*, op. cit., p. 45-52.
- ^{lxiv} *Al Chaab*, 3 août 1963.
- ^{lxv} Il a existé, entre 1964 et 1977, un petit réseau scolaire complètement arabisé, l'enseignement religieux (« *al ta'lim al dîni* »), dans lequel s'est reclassée une partie des élites instruites arabisantes.
- ^{lxvi} A. Taleb Ibrahim, *De la décolonisation à la révolution culturelle*, op. cit., p. 102.
- ^{lxvii} André Adam, « Chronique sociale et culturelle. Algérie », *AAN* 1964, p. 164-193.
- ^{lxviii} Par exemple : *Al Chaab*, 25 novembre 1963.
- ^{lxix} *Al Chaab*, 2 février 1963.
- ^{lxx} Décret n° 64-99 du 19 mars 1964, *JORA*, 25, 3e année, 24 mars 1964, p. 380.

-
- ^{lxxi} Voir l'article de Mohamed Bellahi : *Al Chaab*, 8 août 1964.
- ^{lxxii} *Le Monde*, 22 juin 1963.
- ^{lxxiii} *Al Chaab*, 22 juin 1963.
- ^{lxxiv} *El Djeich*, 4 juin 1964, p. 20-21.
- ^{lxxv} Décret n° 64-269 du 31 août 1964, *JORA*, 73, 3e année, 8 septembre 1964, p. 99.
- ^{lxxvi} Selon les estimations du Haut Conseil de la francophonie en 1990, les francophones réels au Vietnam représentaient 0,1 % de la population (rapport du Sénat français ; URL : <https://www.senat.fr/rap/r97-001/r97-001.html>).
- ^{lxxvii} Khaoula Taleb Ibrahim, « L'école algérienne au prisme des langues de scolarisation », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 70, 2015, p. 53-63.
- ^{lxxviii} Par exemple : *Al 'Urûba*, 2, op. cit.
- ^{lxxix} M'Barek Redjala, « Remarques sur les problèmes linguistiques en Algérie », *L'Homme et la société*, 28, 1973, p. 161-177.
- ^{lxxx} Il s'agit exclusivement de l'écrivain Kateb Yacine : Lia Lacombe, interview de Kateb Yacine, *Les Lettres françaises*, 964, 1963 ; republiée in Kateb Yacine, *Le Poète comme un boxeur. Entretiens 1958-1989*, Paris, Seuil, 1994, p. 521-562.
- ^{lxxxii} Halkawt Hakim, « Un aperçu sur l'enseignement du kurde en Irak (1919-2005) », *Studia Iranica*, 35 (2), 2006, p. 263-275 ; Altaif Abdussalam Ammara, « La question kurde et la politique des États arabes », *Civitas Europa*, 34 (1), 2015, p. 71-91.
- ^{lxxxiii} À titre d'exemples : M. Benrabah, « Language and Politics in Algeria », art. cité ; F. Cheriguen, « Politiques linguistiques en Algérie », art. cité.
- ^{lxxxiv} Philippe Gardy et Robert Lafont, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », *Langages*, 61, 1981, p. 75-91.
- ^{lxxxv} Aida Adib Bamia, *The Graying of the Raven : Cultural and Sociopolitical Significance of Algerian Folk Poetry*, Le Caire/New York, American University in Cairo Press, 2001, p. 4.
- ^{lxxxvi} M. Benrabah, « La langue perdue », art. cité.
- ^{lxxxvii} *Al Mujâhid Al Usbû 'i*, 19 novembre 1962 ; republié in Mouloud Kacem Naït Belkacem, *Inniyyatun wa açâla*, op. cit., p. 35-43.
- ^{lxxxviii} Ministère de l'Orientation nationale, *Horaires, programmes, directrices pédagogiques : classes primaires élémentaires*, Alger, Institut pédagogique national, 1964, p. 13.
- ^{lxxxix} Voir le programme de la radio *Magazine de la Radiotélévision*, 3, janvier 1964.
- ^{xc} Y. Temlali, « Pour une autre histoire », thèse citée, p. 465-476.
- ^{xci} Sur ce sujet : article de Mouloud Kacem Naït Belkacem dans *Al Mujâhid Al Usbû 'i*, 19 novembre 1962, op. cit.
- ^{xcii} La chronique de M. Dine, *El Djeich*, 18 août 1965, p. 24.
- ^{xciii} *Al Mujâhid Al Usbû 'i*, 22 novembre 1962, op. cit.
- ^{xciv} Par exemple : *Al Chaab*, 14 juillet 1964.
- ^{xcv} P. Gardy et R. Lafont, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », art. cité.
- ^{xcvi} Entre autres, Aboukacem Kaddouri, *Al Chaab*, 25 janvier 1964.
- ^{xcvii} B. Hadj Ali, « Culture nationale et révolution », art. cité, p. 18.
- ^{xcviii} El Hachemi Tidjani, « De l'arabisation », *Humanisme musulman*, 4, 1965, p. 35-49 ; Mostefa Lacheraf, « Réflexions sociologiques sur le nationalisme et la culture en Algérie », *Les Temps modernes*, 214, 1964, p. 1629-1660.
- ^{xcix} Loi n° 91-05 du 16 janvier 1991, *JORA*, 3, 29e année, 16 janvier 1991, p. 38-14.
- ^c Dans une tribune du député Messaoud Khelili, ils sont qualifiés de « degaulliens » (*Al Chaab*, 1er avril 1964).
- ^{ci} M. Rahal, *Algérie* 1962, op. cit., p. 476.
- ^{cii} *Al Chaab*, 26 mars 1963.
- ^{ciii} *El Djeich*, 4, op. cit.

civ *Révolution africaine*, 120, *op. cit.*

cv *Al Ahrām* (quotidien gouvernemental égyptien), 8 octobre 1965.

cvi John Horne (dir.), *Démobilisations culturelles...*, dossier déjà cité.

cvi M. Benrabah, « La langue perdue », art. cité.

cvi G. Grandguillaume, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, *op. cit.*, p. 116.

cix M. Rahal, *Algérie 1962*, *op. cit.*, p. 476.